

Communiqué de presse

**Des élèves sans enseignant-es au quotidien...
... et des enseignant-es sans élèves !!!**

Cherchez l'erreur !

Aubusson, Auzances, Bellegarde-en-marche, Bourganeuf, Crocq, Evaux les Bains, Felletin, Guéret, Gouzon, Jarnages, La Courtine, La Souterraine, St Alpinien, Saint-Hilaire le château, St Quentin la Chabane, ... trop nombreuses sont les écoles où les équipes et les élèves ont déjà eu à subir des absences non remplacées ! Ici, ce sont des élèves de deux classes qui sont accueilli-es par un-eseul-e-enseignant-e, là ce sont des familles qui ont dû trouver une solution de garde de dernière minute, ailleurs ce sont des élèves qui sont réparti-es dans d'autres classes...

Dans tous les cas, toutes et tous (personnels, élèves, familles) se trouvent pénalisés-es par l'incapacité de l'Education Nationale à garantir la continuité du Service Public ! Chaque absence non remplacée perturbe le fonctionnement de toute l'école. Les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves sont dégradées.

Si toutes et tous les élèves sont impactés-es, ce sont bien les élèves les plus fragiles qui sont les plus pénalisés-es. Dans ces conditions, les inégalités scolaires qui caractérisent tant le système scolaire français et qui sont sans cesse plus grandes ne sont pas prêtes de se réduire.

A chaque nouvelle enquête internationale faisant état de résultats peu satisfaisants des élèves français-es, les Ministres successifs annoncent diverses réformes et plans censés permettre des améliorations en la matière... ***Mais, garantir la présence d'un-e enseignant-e dans chaque classe au quotidien ne serait-il pas la première urgence à laquelle il s'agirait de répondre ?***

Le SNUipp-FSU 23 dénonce, en cette rentrée, une situation particulièrement catastrophique et précoce alors que la période hivernale propice aux diverses épidémies n'a pas encore commencé.

Les faits viennent, ici, contredire la satisfaction affichée par l'IA DASEN de la Creuse à la rentrée qui se voulait rassurant en indiquant que la situation de la brigade de remplacement était meilleure que l'année précédente ! Selon nos remontées, lors d'une seule et même journée, plus d'une vingtaine de classes se trouvaient sans enseignant-e !!!

Au-delà de la continuité du service qui n'est plus garantie au quotidien, la situation de la brigade de remplacement a d'autres effets : des formations statutaires des personnels sont reportées *sine die* et des décharges de direction ne sont pas assurées.

Ainsi, les directrices et directeurs ne peuvent pas assurer le travail administratif indispensable au bon fonctionnement de l'école, d'ailleurs particulièrement conséquent en début d'année scolaire. Certain-es sont contraint-es de faire ce travail le week-end... En 2019, le suicide de Christine Renon, directrice d'Ecole à Pantin, en Seine Saint Denis, était pourtant une grave alerte sur la surcharge de travail de direction d'école, qui aurait dû être entendue mais qui n'a pas conduit à des améliorations significatives des conditions de travail des directrices et directeurs !

Pendant ce temps là, alors que tous les jours des élèves n'ont pas d'enseignant-es en Creuse, des enseignant-es n'ont pas d'élèves...

Certain-es de ces enseignant-es résident déjà en Creuse, depuis plusieurs années parfois, leur(s) enfant(s) sont scolarisé-es en Creuse et leur conjoint(e) exerce déjà en Creuse ! *Elles et ils n'attendent qu'une seule chose : pouvoir enseigner là où ils et elles résident !*

La cause de cette situation inacceptable et incompréhensible ? Un rattachement administratif à leur département d'origine qui bloque leur sortie et ne souhaite ainsi pas les autoriser à exercer en Creuse ! Ces collègues n'exerceront pourtant plus dans le département qui les retient.

Le SNUipp-FSU 23 dénonce ici une situation perdant-perdant pour tout le monde. *Un gâchis tant humain qu'institutionnel !*

Il est plus qu'urgent que ces collègues puissent travailler en Creuse ! Cela relève du bon sens.

Le SNUipp-FSU 23 continue d'agir pour que ces personnels puissent intégrer le département de la Creuse, sans délais, dans leur intérêt, dans celui des élèves creusois-es, dans l'intérêt de l'Institution !

Guéret, le 4 octobre 2022

Contact :

Luc Marquès 06 30 17 47 53